



Le collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal

Nos formations disponibles – automne 2022

Garde en établissement I : La Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui

(Garde en établissement P-38.001) Peut-on me garder contre mon gré à l'hôpital? Dans quelle situation, pour combien de temps, que faire si on me force à aller à l'hôpital, ou si on ne me laisse pas en sortir? Regard sur les droits... et la réalité. (Cette formation s'adresse surtout aux personnes utilisatrices de services en santé mentale)



Garde en établissement II : Vers un meilleur encadrement des pratiques des établissements

Action Autonomie a compilé des données provenant du Palais de justice de Montréal et des établissements de santé, sur l'application de la Loi P-38. Il en ressort d'importantes irrégularités liées notamment à la durée des gardes sans autorisation du tribunal, au droit des personnes mises sous garde à consentir aux traitements et à bénéficier d'un procès juste et équitable, ainsi que du droit d'en appeler auprès du Tribunal administratif du Québec. La garde en établissement constitue souvent pour les personnes qui en font l'objet une expérience traumatisante qui entrave

leur cheminement vers une amélioration de leur état de santé mentale. Plusieurs d'entre elles y ont vécu l'intimidation, l'autoritarisme, la multiplication des interdicts et les menaces de représailles. Au cours des dernières années, un important arrêt de la cour d'appel ainsi qu'un cadre de référence produit par le ministère de la santé et des services sociaux permet d'entrevoir pour l'avenir une application de la garde en établissement qui soit plus conforme aux lois en vigueur et aux droits des personnes concernées. (Cette formation s'adresse davantage aux étudiant.es et aux intervenant.es. Elle inclut un résumé du contenu de la formation Garde en établissement I.)

Les autorisations judiciaires de soins

L'autorisation judiciaire de soins (AJS) est une procédure par laquelle un médecin peut obtenir de la cour l'autorisation de forcer une personne à subir sans son consentement un traitement médical, le plus souvent la prise d'une médication. Cette autorisation dure souvent plusieurs années. Pour comprendre les droits et recours encadrant les AJS, qui peut en faire l'objet et pourquoi, et l'impact sur la vie de ces personnes.



Appel à un refus total des mesures de contrôle en psychiatrie

Il y a plus de 15 ans, le gouvernement du Québec amendait la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour encadrer les mesures de contrôle en milieu psychiatrique (isolement, contention physique et chimique) dans un objectif de réduction, voire d'élimination de ces mesures. Qu'en est-il aujourd'hui? Une formation qui invite à l'action en faveur de l'abolition des mesures de contrôle.



Le secret professionnel, la confidentialité et l'accès à l'information

Je veux que les informations qui me concernent soient gardées confidentielles. Quels sont mes droits? Je peux obtenir une copie de mon dossier, c'est la loi. Je suis intervenante, quelles sont mes obligations? Je suis citoyen.ne, quels sont mes recours si ces droits ne sont pas respectés?

La Loi sur la santé et les services sociaux

Ça parle de quoi? C'est pour qui? Le droit, pour tout le monde, à des services adéquats, avec continuité, personnalisés; le respect de l'intimité, le droit d'être traité.e avec dignité, être accompagné.e et assisté.e, de choisir le professionnel ou l'établissement duquel on veut recevoir des services...



Présentation d'Action Autonomie

Pour savoir ce que fait ce groupe communautaire, comment il peut m'aider, quelles sont ses valeurs, sur quels sujets il livre des batailles pour que les droits des personnes qui ont des problèmes de santé mentale soient respectés, et progressent.

Travail et santé mentale

Vaut-il mieux taire un problème de santé mentale lorsqu'on cherche un emploi? Je dois prendre congé de mon travail en raison de problèmes de santé mentale. Quels sont mes droits? Pourrais-je revenir à l'emploi sans difficultés? Et les assurances? Cette formation répond entre autres à ces questions de façon dynamique et créative.



Le consentement aux soins

Le consentement aux soins se trouve au cœur des droits en santé mentale. Il ne s'agit pas uniquement d'accepter ou de refuser un soin, il doit également être *libre* et *éclairé*. Mais qu'est-ce que ça signifie exactement? Dans quelles situations doit-on me demander mon consentement? Est-ce que je peux changer ma décision? Existe-t-il des exceptions?



Connais-tu tes droits en santé mentale?

(Atelier pour les adolescent.es et jeunes adultes)

Tu as l'impression qu'on ne t'écoute pas dans le système de santé? Que ton psychiatre ne tient pas compte de ton point de vue? Qu'on te propose juste des médicaments, et qu'on te donne trop peu d'informations sur ceux-ci? Tu aimerais en jaser avec d'autres personnes qui vivent une situation semblable? Cet atelier te permettra d'en apprendre plus sur tes droits en lien avec la santé mentale et sur les manières dont Action Autonomie peut t'aider à les défendre.

Comment ça marche?

- **Nos formations s'adressent à qui ?** Nos formations sont destinées aux personnes utilisatrices de services en santé mentale, aux intervenant.es du milieu, aux étudiant.es dans le domaine, aux stagiaires, bénévoles, etc.
- **Combien ça coûte \$?** Nos formations sont gratuites! Les contributions volontaires et dons sont évidemment acceptées avec reconnaissance !
- **Je voudrais le contenu de 2 formations...** Il est possible d'aménager nos contenus pour répondre à vos besoins, selon le temps dont vous disposez.
- **Où se donnent nos formations ?** Nous nous déplaçons chez vous pour les groupes de 5 personnes et plus. Nous pouvons également offrir la formation en visioconférence sur Zoom.
- **J'ai un groupe mais pas de salle...** Nous pouvons accueillir les petits groupes de 10 personnes et moins. Si vous avez un groupe plus grand, nous proposons la formation en visioconférence sur Zoom
- **Combien de temps ça dure ?** Nos formules sont souples et nous permettent de les adapter en fonction du temps dont vous disposez.

Vous avez d'autres questions?

Communiquez avec
Diane Dupuis, coordonnatrice

514 525-5060

ddupuis@actionautonomie.qc.ca

Action Autonomie

3958 rue Dandurand, 3^e étage
Montréal (Qc) H1X 1P7

Téléphone : 514 525-5060

Télécopieur : 514 525-5580

Courriel : lecollectif@actionautonomie.qc.ca

Site Internet : www.actionautonomie.qc.ca



Le collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal